

Déclaration sur l'Utilisation de

Photo-initiateurs de faible poids moléculaire dans les encres et vernis UV standard pour des applications non alimentaires

Dans la fabrication de la plupart des encres et vernis UV standard proposés par l'industrie des encres d'imprimerie, donc également par Siegwirk, pour des applications **non alimentaires**,

Benzophénone (CAS 119-61-9),
2,4,6-Triméthylbenzophénone (CAS 954-16-5),
Méthyl-2-benzoylbenzoate (aussi appelé MBB, CAS 606-28-0),
2,2-Diméthoxy-2-phénylacétophénone (aussi appelé benzildiméthylkétal BDK, CAS 24650-42-8),
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone (CAS 7473-98-5),
2,4-Diéthyl-9H-thioxanthen-9-one (aussi appelé DETX, CAS 82799-44-8),
4,4-Bis(diéthylamino)benzophénone (aussi appelé EMK, CAS 90-93-7),
1-Hydroxycyclohexylméthylcétone (aussi appelé HCPK, CAS 1947-19-3),
Ethyl phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate (aussi appelé TPO-L, CAS 84434-11-7)

Et beaucoup d'autres photo-initiateurs de faible poids moléculaire, sont des composants intentionnellement ajoutés.

La pertinence de ces photoinitiateurs pour des applications d'emballage alimentaire n'est en principe pas établie, car il existe presque toujours un **risque potentiel de transfert dans les aliments** (la "migration") et donc d'ingestion.

En revanche, dans les cas d'emballage d'articles non alimentaires, l'absorption par ingestion dans le corps peut en grande partie être exclue. Les marchandises conditionnées ne sont ni consommées ni destinées à la résorption cutanée ou au contact direct à long terme avec les muqueuses. Par conséquent, **le potentiel de migration desdits photoinitiateurs de bas poids moléculaire n'est en aucun cas problématique**. Cependant, certains emballages spéciaux pour produits cosmétiques présentant un risque relativement important de transfert de migrants potentiels des couches imprimées vers l'organisme humain, par exemple par application orale ou par contact prolongé avec la peau ou les muqueuses, nécessitent une évaluation différente. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section Information Client «Encres d'imprimerie pour l'emballage de produits cosmétiques».

En ce qui concerne d'autres problèmes de santé, tels que le contact direct de courte durée et non intentionnel de couches imprimées avec la peau ou les muqueuses (contact bouche / lèvres), Siegwirk peut vous assurer que tous les produits sont formulés et fabriqués conformément à la politique d'exclusion EuPIA (www.eupia.org).

De manière générale, les clients doivent toujours suivre les recommandations du fabricant d'encres décrites dans la fiche technique.